

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire : 90
En exercice : 90
Qui ont pris part à la délibération : 74

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS

Date de convocation : 06/04/2016

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date d'affichage :

N° 83/16

OBJET : **Projet éolien Commune de MOUX avec EUROCAPE NEW ENERGY**

L'an deux mille seize et le douze avril à 18 H 15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, au Foyer Communal à MOUX, sous la présidence de Monsieur Michel MAÏQUE, Président.

Madame Marie-Régine VAISSIERE a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : (61)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIÈRES	Jacques VILJ.FFRANQUE
ARGENS MINERVOIS	René LAZES
BOÛISSE	Francis BARON
BOUTENAC	Alain MAILLIAC – Sylvie RAYNAUD
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ Régine CABROL ... Frédéric HERNANDEZ
CASCATEL DES CORBIÈRES	Didier CASATO
CASTELNAU D'AUDE	Michel ARNAL
CONILHAC CORBIÈRES	Serge BRUNEL
COUSTOUGE	Gabriel SEGUY
DAVEJEAN	Guy JOUIN
DERNACUEILLETTE	Claude CROS
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIÈRES	Gérard BARTHEZ – Isabelle BERTRAND
FONTCOUVERTE	Robert FORTE
JONQUIÈRES	Richard AMIGUES
LAGRASSE	René ORTEGA
LAROQUE DE FA	Claudine ASTRUC
LEZIGNAN CORBIÈRES	Michel MAÏQUE – Marie-Régine VAISSIERE René FREMY - Sébastien DELEIGNE - Christel DA CONCEICAO - Gérard LATORRE – Marie-Claude MARTINEZ Jean-Pierre PIGASSOU - Nicole BOUSQUET Jean TARBOURIECH – Marie-José TOURNIER – Didier GRANAT

LUC SUR ORBIEU	Gilles MESSEGUER – Catherine LAFFONT
MONTBRUN DES CORBIERES	Claude BOUTET
MASSAC	André BARTHES
MONTSERET	Jean-Luc JALABERT
MOUTHOMET	Jean-Marie SAUNIERE
MOUX	René MAZET – Dominique FARAIL
ORNAISONS	Nicole AUTHIER
PALAIRAC	Michel RZEPECKI
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
RIBAUTE	Michel BISCANS
ROUBIA	Guy PENNAVAYRE
SAINT ANDRE DE Rgue	Jean-Michel FOLCH - Myriam MIQUEL
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Paulette AGUILLANA
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
TALAIRAN	Jacqueline DUCHEZ
THEZAN DES CORBIERES	Patrick DAPOT
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Brice RUFAS
VIGNEVIEILLE	Roger RACAGEL
VILLEROUGE TERMENES	Philippe BRULÈ

Étaient absents les représentants des Communes de : (29)

AURIAC (1 conseiller) – CONILIIAC CORBIERES (1 conseiller) – CRUSCADES (2 conseillers) – FABREZAN (1 conseiller) – HOMPS (2 conseillers) – LAIRIERE (1 conseiller) – LANET (1 conseiller) – LEZIGNAN CORBIERES (13 conseillers) escare briole denard TIBIE PENAVAIRE TERPIN DUMONTET SERGENT ARNAUD FAIVRE SOLER DE CARVALHO BONNEVIE) – MONTJOI (1 conseiller) ORNAISONS (1 conseiller) – PARAZA (1 conseiller) SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE (1 conseiller) – SAINT MARTIN DES PUI'S (1 conseiller) – SALZA (1 conseiller) – TERMES (1 conseiller)

Procurations : (13)

Jean-Claude MORASSUTTI, Cruscades, à Serge BRUNEL
 Jules ESCARE, Lézignan Corbières, à Sébastien DELEIGNE
 Brigitte BRIOLE, Lézignan Corbières, à Marie-Régine VAISSIERE
 Thierry DENARD, Lézignan Corbières, à Jean TARBOURIECI
 Christiane TIBIE, Lézignan Corbières, à Marie-Claude MARTINEZ
 Marc TERPIN, Lézignan Corbières, à Gérard LATORRE
 Valérie DUMONTET, Lézignan Corbières, à Michel MAÏQUE
 Bernard SERGENT, Lézignan Corbières, à Christelle DA CONCEICAO
 Marie-Hélène BONNEVIE, Lézignan Corbières, à Didier GRANAT
 Gilles CASTY, Ornaisons, à Nicole AUTHIER
 Georges VERGNES, Paraza, à Emile DELPY
 Xavier DE VOLONTAT, St Laurent de la Cabrerisse, à Paulette AGUILLANA
 Redha MENNAD, Salza, à Jacques VILLEFRANQUE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la CCRLCM ;

Considérant les objectifs nationaux en termes de développement éolien, renouvelés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte adoptée en 2015 ;

Considérant les ambitions annoncées lors de la COP 21 et affichées dans l'accord de Paris en termes de développement des énergies renouvelables et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois accueille déjà plusieurs parcs de production d'énergie éolienne et s'inscrit dans une vaste réflexion autour de nouveaux projets de production d'énergies renouvelables ;

Considérant que l'objectif de cette démarche est de développer les énergies renouvelables sur le territoire la Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois pour lutter contre les changements climatiques, économiser les énergies et préserver l'environnement, tout en générant des ressources pour le territoire ;

Considérant la volonté forte des élus concernés de porter un nouveau projet de développement éolien et d'aménagement du territoire sur le territoire de la commune de MOUX leur permettant de s'inscrire dans une démarche de développement durable ;

Considérant les retombées économiques positives directes et indirectes générées sur le territoire par le projet éolien permettant entre autres le financement de projets pour les collectivités s'inscrivant dans une dynamique globale d'aménagement du territoire ;

Considérant la volonté des élus de la Communauté de communes de la Région Lézignanaise, Corbières et Minervois de participer activement à l'aboutissement de ce projet ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable au projet éolien développé par EUROCAPE NEW ENERGY sur le territoire de la commune de MOUX.

S'ENGAGE, au côté de la commune de MOUX, à accompagner ce projet et à suivre les études et propositions faites par l'opérateur.

HABILITE le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Président,



Michel MAÏQUE